La France : xénophobe et ghettoïsante ?

Le vendredi 2 octobre 2020, Emmanuel Macron a présenté dans un discours prononcé aux Mureaux, dans les Yvelines, son plan d'action pour lutter contre le « séparatisme islamique ». C'est au cours de ce discours qu'il s'est exprimé sur la ghettoïsation en France : « Notre République a laissé faire la ghettoïsation ». Il a clarifié dans un premier temps le fait de la laïcité en France, qui, il le rappelle, est la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'exercer son culte à partir du moment ou l'ordre public est assuré. « La laïcité, c'est la neutralité de l'État, et en aucun cas l'effacement des religions dans la société dans l'espace public. », rappelait-il. Il faut dissocier les républicains sincères de ceux qui tentent de susciter des divisions et des confrontations au sein d'une République qui lutte pour l'égalité de tous, sans distinctions.

Il évoque alors un problème plus actuel : le piège tendu par les polémistes et les extrêmes qui consiste à stigmatiser tous les musulmans et faire de chaque citoyen de confession musulmane un allié objectif de la crise sociale parce qu'il serait la victime consentante d'un système bien organisé. Voici donc le problème du séparatisme islamique, s'apparentant au fur et à mesure à de la xénophobie. Ce séparatisme se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République : la constitution d'une contre-société, apparentée à des endoctrinements qui contreviennent avec les principes d'égalité et de dignité humaine.

L'islamisme radical se définit lui par une volonté de nier les lois de la République revendiquée pour contrevenir aux lois de cette République, s'en emparer et en prendre le contrôle. Cet islamisme radical fait du pire un naturel, de la violence une banalité : cela mène à des dérives politiques violentes, celles du terrorisme islamiste. Le combat d'aujourd'hui se résume donc à lutter contre la dérive de certains au nom de la religion en veillant à ce que ne soient visés ceux qui veulent croire en l'islam, et qui sont pleinement citoyens. « C'est ensemble que nous devons dans un réveil républicain nous opposer à ceux qui veulent nous séparer », martèle le chef d'État.

La ghettoïsation de notre République, selon Macron, s'est construite par une sorte de séparatisme propre : celui des quartiers. Dans ces quartiers, c'est bien souvent l'accumulation d'une misère et de difficultés qui se sont concentrées et ont créé des difficultés éducatives et économiques. C'est ainsi que la République a créé des quartiers où les promesses républicaines ne sont plus tenues. C'est au sein des quartiers que les services d'éducation ou d'aides, qui étaient sources d'espoir, se sont dénaturalisés et ont laissé place à une République submergée par les difficultés et par la suite à des organisations porteuses de cet islam radical. Grâce auw reculs et aux lâchetés de la République, les contre-républicains ont donc réussi à construire leur projet. Le président de la République poursuit donc en disant que « c'est pourquoi les insuffisances de notre politique d'intégration, de nos luttes contre la discrimination, du racisme comme de l'antisémitisme, l'un nourrissant l'autre, ont aussi progressivement favorisé ce développement. ». Le passé colonial de la France est également un facteur de différenciation des enfants de la République : nous voyons des enfants de citoyen issus de l'immigration du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne revisiter leur identité par un discours postcolonial ou anticolonial. Mais nous assistons aussi à des enfants n'ayant jamais connu la colonisation et qui tombent tout de même dans ces discours, une forme de haine de soi. Il est donc nécessaire et inévitable aujourd'hui de reconquérir tout ce que la République a laissé faire hors de ses valeurs et qui a conduit ces « enfants de la République » à être attirés par l'islam radical. Ce serait un discours réducteur que de réduire tous les jeunes de quartiers à des citoyens n'ayant pas leur place dans la République. La République doit pour cela se réengager et répondre par des mesures d'ordre public, ce qui prendra des années et des années.

Deux tribunes ont réagi au discours du président de la République.

Premièrement, Aurélien Taché, député du Val-d'Oise et « Maître Eolas », avocat et blogueur, considèrent dans une tribune publiée par *Le Monde* trois jours plus tard, le 5 octobre, que le combat antiraciste et contre les discriminations est désormais incontournable. Ils évoquent les propos de Nicolas Sarkozy d'il y a quinze ans contre les « racailles ».
En effet, lors d'une altercation avec une habitante d'Argenteuil dans le Val d'Oise, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, lui répondit : « Vous en avez marre de cette bande de racailles, on va vous en débarrasser ! ». Ce propos agita la France le 25 octobre 2005. En France, l'idée d'intégrer la « racaille » est vu comme une menace pour ses habitants, il faut donc plutôt s'en « débarrasser ».
Aurélien Taché et « Maître Eolas » parlent de l'immigration comme un sujet d'ordre public et non de droit. Car en France, l'idée s'est imposée qu'il faut rendre la vie impossible à toutes les personnes qui y immigrent et ce, quelle que soit la raison de leur immigration. Pour en revenir à Nicolas Sarkozy, il annonça également le 30 juillet 2010 la déchéance de nationalité pour ceux qui s'en prendraient aux policiers : c'est ainsi que l'on distinguerait les délinquants en fonction de leur degré de « francité », « comme si la nationalité obtenue par le droit du sol avait moins de valeur que celle issue du sang » analysent les deux co-auteurs de cette tribune.
Après le retour de la gauche au pouvoir en 2012, le président de la République François Hollande et son deuxième Premier ministre Manuel Valls remirent le sujet de la déchéance de nationalité sur la table en novembre 2015 en accusant les Français terroristes ayant la double nationalité de déchirer et diviser la France en deux, « au moment où elle avait tant besoin d'être rassemblée ».
Les deux tribunistes abordent ensuite la prise de conscience planétaire, notamment après les meurtres de jeunes Afro-américains aux Etats-Unis. Les Français auraient pris conscience de la gravité des discriminations autour du monde surtout après n'avoir entendu aucune

évocation du sujet par le président Macron. Pourtant au début de son mandat le président semblait vouloir combattre ses causes quand il salua les positions courageuses d'Angela Merkel lorsque l'Allemagne accueillait de nombreux immigrés syriens en 2017.
Le combat antiraciste et contre les discriminations doit continuer, la page xénophobe de l'histoire contemporaine doit être tournée, et la gauche doit être ambitieuse quant aux projets concernant la société. « Il est désormais urgent et indispensable de mettre en place une véritable politique d'accueil pour les étrangers primo-arrivants qui ne relève pas du ministère de l'Intérieur ».

Dans la seconde tribune publiée le 28 octobre 2020, Mehdi Thomas Allal, maître de conférences à Sciences Po, analyse la proposition du fameux « rapport Thiriez ». Ce rapport contient l'introduction d'une dose de « discrimination positive » dans les concours de la haute fonction publique. En effet la proposition se définit par le fait d'adapter ces concours afin d'obtenir des cadres de la fonction publique davantage représentatifs de la société française. Il faudrait alors bouleverser les modes de sélections des nouveaux élèves : par exemple réserver des places aux candidats issus des quartiers en créant des concours spécifiques dans chacune des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière). Cette politique se ferait dans le but de « préserver l'égalité des chances ».
Cependant, cette discrimination positive doit garder certaines limites afin de ne pas pencher vers une sorte de discrimination négative cette fois ci. La ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, devrait concrétiser cette proposition. En attendant, elle a déjà engagé de courageuses mesures : « à travers des concours spécifiques, l'apprentissage des droits et des devoirs, des codes et des usages, des circuits et des « process », propres à la haute fonction publique, se fera sur le long terme de la scolarité, une fois les élèves sélectionnés. ». En comparaison avec l'accès au supérieur nord-américain, l'enseignement français ne crée pas de victimes puisque les élèves issus des zones défavorisées se surajoutent au reste des étudiants. Au Canada ou aux Etats-Unis, les « minorités » se voient donner des préférences pour inverser les discriminations.

Il faut éviter la surenchère identitaire, qui se base sur des critères d'origine ethnique, et favoriser la motivation et l'investissement personnel des élèves dans leur vie professionnelle. Si ces mesures sont prises et que le président de la République choisit d'introduire cette dose de discrimination positive dans les critères de sélection, le système tiendra plutôt compte des origines sociales qu'ethniques dans la sélection des élèves, dans le bon sens du terme, ce qui pourra permettre aux plus démunis d'accéder aux privilèges des anciens « privilégiés ».

Anaïs ROGER (Première 4), le 29 novembre 2020